

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 décembre 2017**

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle tous les conseillers étaient présents :

District No 1 – Madame Josée Saint-Pierre  
District No 2 – Madame Anabel Vachon  
District No 3 – Monsieur Pascal Lessard  
District No 4 – Monsieur Patrick Bergeron  
District No 5 – Monsieur Marco Bernard  
District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 13 novembre 2017

#### 4. Dossiers en cours

- 4.1 \_\_\_\_\_
- 4.2 \_\_\_\_\_

Présentation par M. Pierre Pelchat (30 minutes)

### **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- 5.1 Comptes à payer
- 5.2 Modification entente Directeur général
- 5.3 Nomination d'un conseiller (ère) Régie intermunicipale beauce-Amiante
- 5.4 Financement

### **6. CORRESPONDANCE**

### **7. URBANISME**

- 7.1. Nomination sur le C.C.U  
-Président
- 7.2 -Membre citoyen (remplacement de M. Claude Lessard)

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Autorisation signature servitude Hydro Québec-CVT

## 8.2 Location roulotte de chantier- Patinoire extérieure

## 9. Période de questions

## 10. Prochaine séance

## 11. Levée de la séance

Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

17-12-7036

ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

## 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 13 novembre 2017

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 13 novembre 2017.

17-12-7037

ADOPTÉ

*Il est à noter qu'une session spéciale du Conseil avait été convoquée pour le 20 novembre, mais celle-ci fut ajournée et n'a jamais eu lieu.*

### 4. DOSSIERS EN COURS

4.1 François Baril nous fait part qu'un prix a été remis à Mme Julie Paré et M. Denis Létourneau pour la municipalité d'East Broughton dans le cadre du programme Patrimoine bâti.

4.2 **Présentation par M. Pierre Pelchat**

M. Baril fait la présentation de M. Pelchat. Celui-ci nous présente la caractérisation des communautés locales de Chaudière Appalaches 2016-2017. Plusieurs statistiques sont présentés à la population. En résumé la municipalité se retrouve en milieu de peloton quand on la compare aux autres municipalités de la MRC sur l'ensemble des facteurs décrit.

4.3 **Présence policière**

M. Mathieu informe l'assemblée de la présence policière derrière l'hôtel ville. Leur présence fait suite à des menaces reçues par M. Mathieu à son endroit. On a menacé ce dernier de lui casser les deux jambes.

### 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 **Comptes à payer**

Considérant l'absence de Mme Ginette Vachon aucun comptes payables n'est présenté.

5.2 **Modification entente avec le Directeur général**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'entente intervenue avec le Directeur général afin qu'il revienne au travail à temps complet à compter du 30 novembre 2017.

17-12-7038

ADOPTÉ

### 5.3 Nomination d'un conseiller(ère) Régie intermunicipale Beauce-Amiante

Il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Patrick Bergeron pour représenter la municipalité d'East Broughton au sein de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante et ce, advenant l'absence du maire Kaven Mathieu.

17-12-7039

ADOPTÉ

### 5.4 Financement 2013-155 et 2015-174 et refinancement 2006-107

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2006-107, 2013-155 et 2015-174, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 décembre 2017, au montant de 4 583 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
195 000 \$	1,70000 %	2018
201 000 \$	1,90000 %	2019
206 000 \$	2,00000 %	2020
212 000 \$	2,15000 %	2021
3 769 000 \$	2,30000 %	2022
Prix : 98,57600	Coût réel : 2,60503 %	
2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
195 000 \$	1,70000 %	2018
201 000 \$	1,95000 %	2019
206 000 \$	2,05000 %	2020
212 000 \$	2,15000 %	2021
3 769 000 \$	2,35000 %	2022
Prix : 98,77080	Coût réel : 2,60680 %	
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
195 000 \$	1,70000 %	2018
201 000 \$	1,85000 %	2019
206 000 \$	2,05000 %	2020
212 000 \$	2,20000 %	2021
3 769 000 \$	2,30000 %	2022
Prix : 98,53400	Coût réel : 2,61755 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 583 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

17-12-7040

**ADOPTÉ**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 583 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-107	405 000 \$
2013-155	1 657 000 \$
2013-155	1 658 000 \$
2015-174	863 000 \$

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-107, 2013-155 et 2015-174, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'East Broughton avait le 18 décembre 2017, un emprunt au montant de 405 000 \$, sur un emprunt original de 569 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 2006-107;

**ATTENDU QUE**, en date du 18 décembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'en** conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2006-107;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD  
300 BOUL. FRONTENAC EST  
THETFORD-MINES, QC  
G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité d'East Broughton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-107, 2013-155 et 2015-174 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 décembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006-107, soit prolongé d'un (1) jour.

17-12-7041

ADOPTÉ

## 6. CORRESPONDANCE

Il est proposé par Anabel Vachon et résolu que la corporation municipale d'East Broughton participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2018 au montant de 110 \$ par usager, soit pour un nombre de 28 usagers pour une contribution totale de 3080\$.

17-12-7042

ADOPTÉ

Il est proposé par Marco Bernard que les prévisions budgétaires 2018 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

17-12-7043

ADOPTÉ

Le ministre Martin Coiteux confirme l'aide financière de 3 000\$ dans le cadre de son budget discrétionnaire pour la concrétisation du simulateur incendie.

Le Conseil des Aînés de la MRC des Appalaches nous fait parvenir le répertoire des services pour les aînés de la MRC des Appalaches.

Centre de jardin et Travaux Pamaka demande l'autorisation d'aller porter de la neige au site dans le parc industriel et advenant une réponse positive quel serait le coût. Comme la municipalité ne peut plus se servir de ce site pour y déposer la neige suite à un avis du Ministère de l'environnement, nous ne pouvons accepter la demande.

17-12-7044

ADOPTÉ

La Fabrique Saint-Esprit des Pentes-Côtes réitère leur demande d'entretien hivernal pour l'hiver 2017-2018 aux mêmes conditions que par le passé. Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'entretien hivernal de la Fabrique pour l'hiver 2017-2018.

17-12-7045

ADOPTÉ

Il est proposé par Anabel Vachon et résolu unanimement de faire un don de cent dollars (100\$) à Opération Nez Rouge pour la campagne 2017.

17-12-7046

ADOPTÉ

Des mots de félicitations furent adressés au maire pour son élection et ce de la part de :

- maire de Adstock, Pascal Binet
- Président de la FQM, Richard Lehoux
- Luc Berthold, député Mégantic Érables et du président de la FQM.
- L'inspecteur Jean-Pierre Pelletier, commandant de la SQ- MRC des Appalaches
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Raymond Chabot Grant Thornton
- Cogeco Connexion
- Hydro-Quebec
- CCITM
- Gaz Métro

**Monsieur le maire se retire pour les 3 résolutions suivantes. Il est 8 h 38.**

## **7. URBANISME**

**Nomination sur le C.C.U. ;**

### **7.1**

**ATTENDU QUE** selon l'article 3.7 du règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme, les membres du Comité consultatif d'urbanisme propose la candidature de M. Gaétan Boulanger pour être le président du C.C.U ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du CCU et de nommer M. Gaétan Boulanger comme président du Comité consultatif d'urbanisme.

**17-12-7047**

**ADOPTÉ**

### **7.2**

**ATTENDU** le départ de M. Claude Lessard au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

**ATTENDU que** selon l'article 3.2 du règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme, le comité doit être composé de deux membres du Conseil et de trois résidents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nomination de Mme Émilie Roberge comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de M. Claude Lessard.

**17-12-7048**

**ADOPTÉ**

**Monsieur le maire réintègre l'assemblée à 8 h 41.**

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1** Autorisation signature servitude Hydro Québec -CVT

**ATTENDU** l'acte de servitude préparé relativement à une partie du lot 5 907 935 en faveur d'Hydro Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à signer l'acte de servitude no 1402-012/352285 (Hydro) et 203359 (Bell) sur le terrain dont le numéro de lot est ci-dessus qui se situe dans le parc industriel. (Terrain du Centre de valorisation technique)

17-12-7049

**ADOPTÉ**

**8.2** Location de roulotte de chantier pour la patinoire extérieure

**ATTENDU** le besoin d'avoir un espace chauffé près de la patinoire extérieure pour la période hivernale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de louer une roulotte de 10' X 20' à Location Orléans et ce, pour une période de trois mois approximativement. Le coût de location est de 250 \$/mois plus taxes et, à ce montant s'ajoute un montant de 600 \$ pour l'installation et le transport aller-retour.

17-12-7050

**ADOPTÉ**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions furent posées notamment en ce qui a trait :

- Au sens unique de l'avenue du Collège
- Au Salaire des élus et compte de dépenses
- Aux nouvelles signalisations à vérifier

**10. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière du Conseil aura lieu le 8 janvier 2017.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Josée Saint-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 22 h 10.

17-12-7051

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, maire

---

Normand Laplante, Directeur général